



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE Dispositif 8.3.1.
Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Les travaux d'amélioration sylvicole proposés dans le cadre de l'appel à projets DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE Dispositif 8.3.1 du programme de développement rural de la région Provence-Alpes-Côte d'azur, ont été réalisés dans deux forêts dominantes en chêne-liège et une forêt dominante en Pin maritime avec le chêne liège en faible densité. Ils contribuent à une réduction de la biomasse liée à l'enjeu de protection des massifs contre l'incendie.

Ces deux projets jouent un véritable rôle de renfort DFCI en bordure d'axes stratégiques.

Ils ont fait l'objet d'une présentation et d'une validation aux comités de massifs annuels organisés par le Département et qui regroupent les maîtres d'ouvrage DFCI, les pompiers, la DDTM et le Département.

Propriétaire	Localisation	Présentation synthétique de l'opération	Objectif des travaux	Surface (ha)	Année de réalisation
M. BRANDON	Hyères	Réduction de biomasse combustible par débroussaillage en plein d'un maquis dense	Protection contre les incendies et amélioration sylvicole du peuplement déjà existant	7,35	Début 2019
M. THIBAUT	Roquebrune-sur-Argens	Réduction de biomasse combustible par débroussaillage en plein d'un maquis dense, dépressage et élagage des pins	Protection contre les incendies et amélioration sylvicole et sanitaire du peuplement en favorisant la régénération du chêne-liège	9,50	Fin 2018
Surface Total				16,85	

b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure :

Le maintien et renforcement de la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt.
Diminution du risque de propagation de feux de forêts
Renforcement des ouvrages PIDAF

C) Résultat du projet :

Protection de la forêt contre les incendies, la régénération de la suberaie, l'amélioration de sa résistance et résilience aux incendies, à l'échéance de 1-2 ans après la réalisation des travaux.

Une contribution à la valorisation du paysage, de la biodiversité et à la conservation des milieux naturels. Autres objectifs : la valorisation et la préservation des essences comme le chêne-liège qui joue un rôle fondamental en matière de préservation de l'environnement et dans la lutte contre les incendies.